

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :  
17 12 2024

Date de convocation :  
02 12 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Franck DAVID, 1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT**

Nombre de  
délégués :

En Exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 8  
Excusés : 4

**PRESENTS :** M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme CALINON Séverine

**EXCUSES :** M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

### **D31 24 ANIMATION FONCIERE**

Les programmes d'actions visant la reconquête de l'état des eaux et / ou le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides peuvent avoir des implications en termes de foncier que ce soit sur l'usage (accès aux parcelles pour réaliser des travaux, changement de pratiques...), la destination des sols (zonage et règlement au sein des documents d'urbanisme, règlement des territoires à risque d'inondation...) ou la propriété (servitudes de passage ou de sur-inondation, servitudes d'utilité publique, pertes de surface liée à la restauration de l'espace de mobilité d'un cours d'eau, ...).

Ces implications sont à évaluer en priorité dans les secteurs à enjeux identifiés dans les documents locaux de gestion (contrats de milieux, plan de gestion sur les zones humides...), en déclinaison du SDAGE 2022-2027 et du programme de mesures (cours d'eau).

Ils correspondent à :

- des milieux dont le bon fonctionnement est menacé ou dégradé par les usages ou l'occupation du sol ;
- des milieux stratégiques qui doivent être préservés pour garantir les usages actuels et futurs ;

Ainsi, les champs d'intervention de la gestion l'eau qui nécessitent d'intégrer une réflexion foncière sont nombreux, citons par exemple :

- la gestion des crues et du risque d'inondation ;
- la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et notamment des espaces de bon fonctionnement ;
- la restauration et la préservation du bon fonctionnement des zones humides ;
- La restauration de la trame turquoise ;
- la protection des captages prioritaires d'eau potable et des zones de sauvegarde des ressources stratégiques.

L'Agence de l'Eau RMC encourage fortement les syndicats en charge de l'exercice de la compétence GEMAPI à structurer son animation foncière à travers notamment l'élaboration

d'une stratégie foncière à court, moyen et long terme.

L'AE apporte un soutien important aux structures mettant en place une animation foncière et structurant son intervention dans ce domaine. Le taux d'aide prévisionnel dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme est de 70%.

Lors des opérations, des travaux qu'il mène, le SMDL réalise systématiquement une animation foncière avec ou sans accompagnement financier de l'AE.

Pour poursuivre son action et la structurer davantage sur du court, moyen, long terme, il apparaît opportun pour le SMDL de :

- poursuivre son action actuelle pour l'animation foncière ;
- s'engager dans la définition d'une stratégie foncière qui lui permettra de structurer son action à court, moyen et long terme.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **APPROUVER** la mise en place d'une animation foncière comprenant l'élaboration des documents de diagnostic et de stratégie d'intervention du SMDL;
- **AUTORISER** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération.

RENDU EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme,

A Dole, le 17 DECEMBRE 2024,

Pour Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Franck DAVID

